



RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2024
À 20H00 À MONTSOULT

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 26 élus

Votants : 35 élus

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Castilla de Montsoult, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le trois octobre deux mille vingt-quatre.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

Etaient présents : (26) Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (9) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Annick DESBOURGET, Patrice ROBIN donne pouvoir à Claude KRIEGUER.

Absents : (7) Delphine DRAPEAU, Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2024-13 : Sollicitation de subventions pour le projet de « Modernisation et extension du système de vidéoprotection communautaire TRANCHES 4.2 et 4.3 »

2024-14 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC-Voirie 2024 pour les travaux de Gros Entretien et Renouvellement de niveau 3

2024-15 : Sollicitation d'une subvention auprès du Département du Val d'Oise pour le projet de « Fiabilisation, modernisation et extension du système de vidéoprotection communautaire TRANCHES 4.1 à 4.3 »

2024-16 : Signature du contrat de mise à disposition gratuite d'un véhicule de la société INFOCOM, du 5 novembre 2024 date du premier renouvellement pour une nouvelle période de deux ans

2024-17 : Virement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget Annexe GENDARMERIE

2024-18 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'ADEME, pour la relance du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

2024-19 : Virement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget Annexe PA DE L'ORME

2024-20 : Désignation du lauréat au concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un tiers-lieu inclusif sur la commune de Villaines-sous-Bois

DÉCISIONS DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES, À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AU CONTROLE DE GESTION

2024-01 : Signature de la convention annuelle de vérification et entretien des moyens de secours des locaux du lot 1 au Village Morantin à Chaumontel (95270) avec la société AASI

2024-05 : Signature de la proposition d'un contrat de maintenance des installations thermiques au Domaine de la Motte sis 3 rue François de Ganay à Luzarches avec la société LC Thermic

2024-13 : Signature du devis proposé par la société EURODEM, pour la dépose d'une passerelle, démolition des culées et reprofilage de la butte avec les terres du Domaine de la Motte à Luzarches

2024-14 : Signature du devis proposé par le Bureau d'études STRATEGEO, pour une mission géothermique sur l'emprise foncière de la parcelle, pour la construction d'un bâtiment d'activité destiné à un Tiers-lieu inclusif de la commune de Villaines-sous-Bois (95 570)

2024-15 : Signature de la proposition d'un contrat de maintenance des installations thermiques des locaux de la Gendarmerie sise 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270)

2024-16 : Signature de la proposition remise par le Bureau d'Etudes Sky ingénierie, chargé d'assurer la mission de mise en sécurité, surveillance et de confortement structurel de la tour n° 5 au Domaine de la Motte à Luzarches (95270)

2024-17 : Signature du devis de l'association ECRANS VO pour la participation de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France à l'Eté culturel 2024 avec 4 projections de cinéma en plein air

2024-18 : Achat mutualisé de ruches sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

2024-19 : Signature du devis proposé par la société BRV, pour le remplacement d'une borne de recharge de véhicule électrique au Domaine de la Motte à Luzarches

FINANCES

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
042/7811/01/FIN	Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		13 816,00
TOTAL		0,00	13 816,00

Section d'Investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
2041412/01/FIN	Subvention d'équipement aux organismes publics - communes membres du GFP pour des travaux de bâtiments et installations	20 000,00	
21351/510/TECH	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	- 2 345,00	
041/20423/01/FIN	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - projet d'infrastructures d'intérêt national		51 810,00
041/2745/01/FIN	Prêts - avances remboursables	51 810,00	

040/280423/01/FIN	Amortissement de subvention d'équipement aux personnes de droit privé - projet d'infrastructures d'intérêt national	13 816,00	
041/1328/01/FIN	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	5 179,93	
041/2745/01/FIN	Prêts - avances remboursables		5 179,93
2745/01/FIN	Prêts - avances remboursables		14 471,00
1313/844/VOIRIE	Subvention transférable Département		17 000,00
TOTAL		88 460,93	88 460,93

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe MORANTIN pour l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers	-5 100,00	
6588	Autres charges de gestion courante	5 100,00	
TOTAL		0,00	0,00

3- VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention de 162 500 euros du Budget Annexe PA de l'ORME 2024 au Budget Principal C3PF 2024.

4- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF SUR LE BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention de 249 868,00 euros du Budget Principal C3PF 2024 au Budget Annexe GENDARMERIE 2024.

5- TRANSFERT EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

TRANSFÈRE la somme de 75 000 euros du Budget Annexe MORANTIN (2024) au Budget Principal C3PF (exercice 2024).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / COMMANDE PUBLIQUE

6- DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT ET PAR SUBDÉLÉGATION AUX VICES-PRÉSIDENTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉLÈGUE au Président, et par subdélégation en cas d'absence ou d'empêchement à son 1er Vice-Président, les attributions mentionnées ci-dessus, notamment les bons de commande dans la limite de 50 000 € HT pour le 1^{er} Vice-Président et au-delà jusqu'à 500 000 € HT, pour le Président.

ÉLARGIT les délégations de signature aux Vice-Présidents, dans la limite de leur compétence, en priorité 1, pour toute la durée du mandat 2020-2026, notamment pour la signature des devis, n'excédant pas 25 000 € HT et dans la stricte limite des crédits inscrits au budget. Les devis d'un montant supérieur seront signés par le 1^{er} Vice-Président, dans la limite de 50 000 € HT et au-delà par le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement du Président par son 1er Vice-Président.

7- SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEU INCLUSIF A VILLAINES-SOUS-BOIS : MARCHÉ NÉGOCIÉ AVEC LE GROUPEMENT BPLUSB ARCHITECTURE / COTEC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 voix pour et 4 abstentions :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement BPLUSB architecture/COTEC,

PRÉVOIT la rémunération de la Moe comme suit :

- Sur la base d'une opération estimée à **5 167 111.51 € HT**
- Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR) : taux de rémunération : 11.88 % - montant : **613 852.85 € HT**
+ missions complémentaires* + Mission géothermie : **68 700 € HT**
Soit un montant total de **682 552.85 € HT**.

AUTORISE le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de construction d'un tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8- DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE DE DÉTAIL NON-ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAUMONTEL - SAISINE DE LA C3PF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable au projet d'ouverture de 8 dimanches sur l'année 2024, pour les commerces de détail non-alimentaire situés sur la commune de Chaumontel, tel que présenté ci-dessous :

- Dimanche 10 novembre 2024
- Dimanche 17 novembre 2024
- Dimanche 24 novembre 2024
- Dimanche 1^{er} décembre 2024
- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

CHARGE le Président de notifier cet avis au maire de la commune de Chaumontel,

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

9- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER TOUS LES ACTES NÉCESSAIRES À LA VENTE DU LOT 8 DU PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME, À VIARMES, AVEC LA SCI VESTA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette vente dont l'acte de vente authentique à venir et de réitérer la vente et signer tout document nécessaire à celle-ci au profit d'un crédit bailleur le cas échéant,

ACCEPTE la substitution de la SCI ISIS par la SCI VESTA lors de la signature de l'acte authentique de vente.

EMPLOI

10-VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET DU CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE EN VUE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC – MISSION LOCALE CŒUR VAL D'OISE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer, par l'intermédiaire de son CIAS, au Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val-d'Oise (MLCVO) dont le siège est à Taverny, afin d'assurer la continuité et le développement des missions d'insertion professionnelle et sociales des jeunes sur son territoire d'intervention.

VERSE une subvention exceptionnelle de 23 000 € proratisé pour les mois concernés sur l'année 2024 au budget principal du CIAS Carnelle Pays-de-France, en vue de l'adhésion à la mission locale Cœur Val d'Oise.

URBANISME

11-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL DE GESTION DES ACTES D'URBANISME « GEOXALIS » AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE PAYS-DE-France

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de l'outil de gestion des actes d'urbanisme « GEOxalis » avec le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025,

AUTORISE le Président de la C3PF à signer l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition de l'outil de gestion des actes d'urbanisme « GEOxalis » avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France,

PRÉVOIT une répartition du coût d'intervention annuel lié à la maintenance (trois par an maximum) estimé à 7 010.00 € entre les membres adhérant à la convention, soit 23,47% pour la C3PF (1 645.16 €) sur le logiciel GEOxalis,

IMPUTE cette somme au budget général de la C3PF, au titre de la maintenance du logiciel GEOxalis.

ENVIRONNEMENT/ GENS DU VOYAGE

12-ÉXONÉRATIONS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – PÉRIMÈTRE TRI-OR POUR L'ANNÉE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 28 voix pour et 7 contre :

ÉMET un avis favorable sur les demandes d'exonération de TEOM sur le périmètre du syndicat TRI-OR pour 2025, conformément au tableau présenté ci-dessous :

EXONERATION TEOM					
Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social	Avis C3PF	Demandes reçues au syndicat
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise		OUI
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	SCI BCCI 35 5ème avenue 60260 Lamorlaye		OUI
Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route d'Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos 12 route d'Anières 95270 Asnières sur Oise		OUI
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social:2 avenue des Parcs 91090 Lisses		OUI
Montsoul	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES		OUI
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 - Courcouronnes		NON
Villaine sous Bois	AA Motors	12 route de Viarmes	Courtoise Motors 14 avenue Vert Galant 95310 Saint Ouen L'Aumone n° Propriétaire 660 M00072W		NON

13-SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN VUE DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE RUCHES ET DEMANDE DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE BELLEFONTAINE, CHAUMONTEL ET VILLIERS-LE-SEC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 34 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la C3PF et la société Alexandre services, en charge de l'installation et l'exploitation de 3 ruches sur chacun des territoires des communes de Bellefontaine, Chaumontel et de Villiers-le-Sec, en plus de celles installées dans le domaine de la Motte à Luzarches, pour une durée de 2 ans, reconductible par tranche de 12 mois chacune,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document nécessaire à son exécution,

DEMANDE aux communes de Bellefontaine, Chaumontel et de Villiers-le-Sec de lui reverser la somme de 3 600 € TTC la première année (exercices 2024/2025) et 2 700 euros TTC la deuxième année (exercices 2025/2026).

14-ACQUISITION DE LA PARCELLE C 115 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIARMES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DANS LE CADRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE dans ce contexte, l'acquisition par la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, d'une parcelle de terrain nu cadastrée C115 d'une superficie de 3 830 mètres carrés, située au lieudit « Les Petites Carrières » à VIARMES (95270), inscrite au PLU en zone Nce (Zone d'espaces naturels boisés protégés, inscrite dans le corridor écologique), pour un montant de 30 640 €, avec pour seule clause suspensive, l'autorisation d'urbanisme,

AUTORISE M. le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les actes administratifs, comptables et notariés nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

15- ACQUISITION DE LA PARCELLE C 116 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIARMES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE dans ce contexte, l'acquisition par la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France, d'une parcelle de terrain nu cadastrée C116 d'une superficie de 166 mètres carrés, située au lieudit « Les Petites Carrières » à VIARMES (95270), inscrite au PLU en zone Nce (Zone d'espaces naturels boisés protégés, inscrite dans le corridor écologique), et appartenant à la commune de Viarmes, pour un montant de 1 348 €, avec pour seule clause suspensive, l'autorisation d'urbanisme.

AUTORISE M. le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les actes administratifs, comptables et notariés nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

16-ACQUISITION DES PARCELLES U42 et U43 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUZARCHES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE dans ce contexte, l'acquisition par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, des parcelles de terrain nu cadastrées U42 et U43 d'une superficie respective, de 3 730 mètres carrés et de 2 220 mètres carrés, situées au lieudit « Le Rouget » route de Rocquemont à LUZARCHES (95270), inscrite au PLU en zonage Ng - Secteur accueillant une activité golfique au PLU, qualifié en zone naturelle, pour un montant de 60 390 €, avec pour seule clause suspensive, l'autorisation d'urbanisme,

AUTORISE M. le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous les actes administratifs, comptables et notariés nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

VOIRIE

17-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EARL HERVIN PÈRE ET FILS POUR LE SALAGE ET LE DÉNEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES OU COMMUNALES DES COMMUNES DE JAGNY-SOUS-BOIS ET LASSY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 portant modification de la convention de partenariat avec l'EARL HERVIN Père et fils, pour le salage et le déneigement des voiries communautaires ou communales des secteurs de Jagny-sous-Bois et Lassy en intégrant les voies suivantes :

- Chemin des chasseurs (Jagny-sous-Bois) ;
- Chemin derrière l'église (Jagny-sous-Bois) ;
- Ruelle du Lavoir (Lassy)

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'EARL HERVIN Père et fils, pour le salage et le déneigement des voiries communautaires ou communales portant acceptation des ajouts des voies citées ci-dessus, et tout document y afférant.

CULTURE

18-SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BAILLET-EN-FRANCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de cet avenant n°1 à la convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 21 rue Jean Nicolas à Baillet-en-France (95560), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 10 octobre 2024,

AUTORISE le Président à signer ladite convention et à organiser sa mise en œuvre.

RESSOURCES HUMAINES

19-SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTALE DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2024-2029

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité selon les conditions rappelées ci-avant ;

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Prévoyance pour la période 2024-2029, proposée par le CIG Grande Couronne, et tout acte en découlant ;

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG, d'un montant annuel de **100 € pour l'adhésion à la convention prévoyance, pour une collectivité de 10 à 49 agents**, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

20-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE un emploi relevant du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux, à compter du 10 octobre 2024,

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois ainsi proposés :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS AU 9 OCTOBRE 2024

	CATEGORIE	OSTE / OUVET		POURVUS				VACANTS		Tps Partiels	Variation
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	0	18	14	4	18	0	2	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0	4	0	0	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	1
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	0	1	0	1	0	1	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		6	0	5	6	0	6	0	1	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 09/10/2024		31	0	28	25	4	29	0	3	0	

PRÉVOIT les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN

